

Choisir. Investir. Changer.

L'Assurance vie Équitable^{MD} présente 12 nouveaux fonds distincts de la catégorie Placement des fonds indispensables Sélects (75/75).

FOIRE AUX QUESTIONS

Quand les nouveaux fonds seront-ils offerts?

Les nouveaux fonds seront offerts à compter du 29 août 2022.

Les nouveaux fonds seront-ils offerts aux clients existants?

Oui. Les nouveaux fonds sont offerts aux clients existants qui détiennent un contrat de fonds distincts indispensables Sélects, catégorie Placement (75/75). Les clients qui ont des fonds d'une catégorie de garantie différente ou d'un autre produit peuvent établir un nouveau contrat en soumettant une demande d'un contrat de fonds distinct indispensables Sélects avec la catégorie Placement (75/75).

Options de frais d'acquisition

Quelles options de frais d'acquisition sont-elles offertes au titre des nouveaux fonds?

Les nouveaux fonds seront offerts avec les options de frais d'acquisition SFA, SFA-CB et SFA-CB5. Les nouveaux fonds ne seront pas offerts avec les options FAR et FR.

Pourquoi ne pas offrir les nouveaux fonds avec les options FAR et FR?

Les options FAR, FR, SFA-CB et SFA-CB5 ne peuvent pas être offertes au titre d'un même contrat. L'option SFA peut cependant coexister avec toute autre option de frais d'acquisition.

Les substitutions sont permises uniquement au titre d'une même option de frais d'acquisition. Voici un résumé :

1. Les contrats existants de fonds avec l'option FAR et FR
 - permettent l'ajout des nouveaux fonds uniquement avec l'option SFA

- ne permettent pas la substitution des fonds existants avec l'option FAR et FR pour les nouveaux fonds
2. Les contrats existants de fonds avec l'option SFA-CB ou l'option SFA-CB5
 - permettent l'ajout de l'option FR ou l'option existante SFA-CB au nouveau fonds
 - permettent le changement des fonds existants uniquement dans la même option de frais d'acquisition que les nouveaux fonds
 3. Les contrats existants de fonds avec l'option SFA seulement
 - permettent l'ajout de l'option SFA ou tout type de frais d'acquisition SFA-CB au titre des nouveaux fonds
 - permettent la substitution pour de nouveaux fonds dans la même option de frais d'acquisition SFA.

Catégories de garantie

Les clients détenant un contrat de la catégorie Succession ou Protection peuvent-ils changer pour les nouveaux fonds?

Non. Les nouveaux fonds sont seulement offerts avec la catégorie Placement et les substitutions entre catégories de garantie ne sont pas permises.

Si un client investit au titre d'un contrat 75/75 et que les nouveaux fonds sont offerts avec un contrat 75/100 ultérieurement, le client pourra-t-il changer ses fonds dans la catégorie 75/100 à ce moment?

Non. Une cliente ou un client ne peut détenir des catégories de garantie différentes au titre d'un même contrat.

Si la catégorie de garantie 75/100 est offerte ultérieurement, les substitutions peuvent-elles être effectuées au titre du même contrat?

Non. Il n'est pas possible d'avoir des catégories de garantie différentes au titre d'un même contrat.

Administration

L'Assurance vie Équitable renoncera-t-elle à la période des frais d'opérations à court terme de 90 jours pour les clients qui souhaitent passer aux nouveaux fonds?

Non. La période des frais d'opérations à court terme de 90 jours s'appliquera. Comme toujours, les substitutions du fonds du marché monétaire sont exonérées des frais d'opérations à court terme.

Les formulaires ont-ils été mis à jour en raison des nouveaux fonds?

Oui. L'Assurance vie Équitable a mis à jour les documents administratifs suivants de l'épargne-retraite pour les harmoniser au lancement des 12 nouveaux fonds distincts.

- Formulaire n° 375SELEFR – Codes des fonds distincts indispensables Sélects
- Formulaire n° 1383FR – Demandes de souscription de fonds distincts indispensables Sélects – CELI
- Formulaire n° 1384FR – Demande de souscription de fonds indispensables Sélects – contrats enregistrés ou non enregistrés
- Formulaire n°1403FR – Fonds indispensables Sélects – Contrat et notice explicative

Quels sont les codes des nouveaux fonds?

Tous les codes de fonds débutent par « ELC » :

Nom du fonds	SFA	SFA-CB	SFA-CB5
Fonds d'obligations essentielles plus Bissett Sélect de l'Équitable	760	3060	5060
Fonds Fidelity ^{MD} Leadership climatique Sélect de l'Équitable – Équilibre	761	3061	5061
Fonds Fidelity ^{MD} Leadership climatique Sélect de l'Équitable	762	3062	5062
Fonds Fidelity ^{MD} Actions américaines Sélect de l'Équitable – Ciblé	763	3063	5063
Fonds indiciel composé S&P/TSX ESG Sélect de l'Équitable	764	3064	5064
Fonds indiciel S&P 500 ESG Sélect de l'Équitable	765	3065	5065
Fonds indiciel NASDAQ 100 ESG Sélect de l'Équitable	766	3066	5066
Fonds Fidelity ^{MD} Innovations mondiales Sélect de l'Équitable	767	3067	5067
Fonds de revenu d'infrastructures mondiales durables ClearBridge Sélect de l'Équitable	768	3068	5068
Fonds immobilier mondial Dynamique Sélect de l'Équitable	769	3069	5069
Fonds d'actions Asie-Pacifique Dynamique Sélect de l'Équitable	770	3070	5070
Fonds des marchés émergents Mackenzie Sélect de l'Équitable	771	3071	5071

Soutien

Quel type de soutien puis-je obtenir si j'ai besoin d'aide?

Pour de plus amples renseignements ou pour obtenir des réponses à vos questions, veuillez communiquer avec votre [gestionnaire régionale ou régional des ventes en placements](#) ou encore l'équipe des Services aux conseillers de l'Équitable au 1 866 884-7427 ou par courriel à l'adresse : epargneretraite@equitable.ca

Ce document est donné à titre d'information seulement et constitue pas des conseils d'ordre juridique, fiscal ou d'autres conseils professionnels. Les conseillers doivent déterminer si ce produit ou ce concept convient à une cliente ou un client en fonction de ses besoins et de sa situation particulière.
Fidelity et Fidelity Investments Canada sont des marques déposées de 483A Bay Street Holdings LP. Utilisées avec permission.
Assurance vie Équitable est une marque déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.